

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00635
Numéro SIREN : 789 301 553
Nom ou dénomination : 3 EMPREINTES

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2014 sous le numéro de dépôt 1270

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



288766

Dénomination : 3 EMPREINTES
Adresse : Vacheresse 07580 Berzeme -FRANCE-

n° de gestion : 2012B00635
n° d'identification : 789 301 553

n° de dépôt : A2014/001270
Date du dépôt : 20/05/2014

Pièce : rapport du commissaire aux apports du
07/03/2014



288766

REÇU le
19 MAI 2014
TRIBUNAL DE COMMERCE

SAS 3 Empreintes
Vacheresse
07580 Berzème
06 07 03 70 73

M le Greffier du Tribunal de Commerce
Place de l'Hôtel de Ville
07200 AUBENAS

Berzème, le 14 mai 2014

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au greffe, le document suivant :

- Rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports effectués au profit de la société 3 Empreintes par M Jérôme Deldon

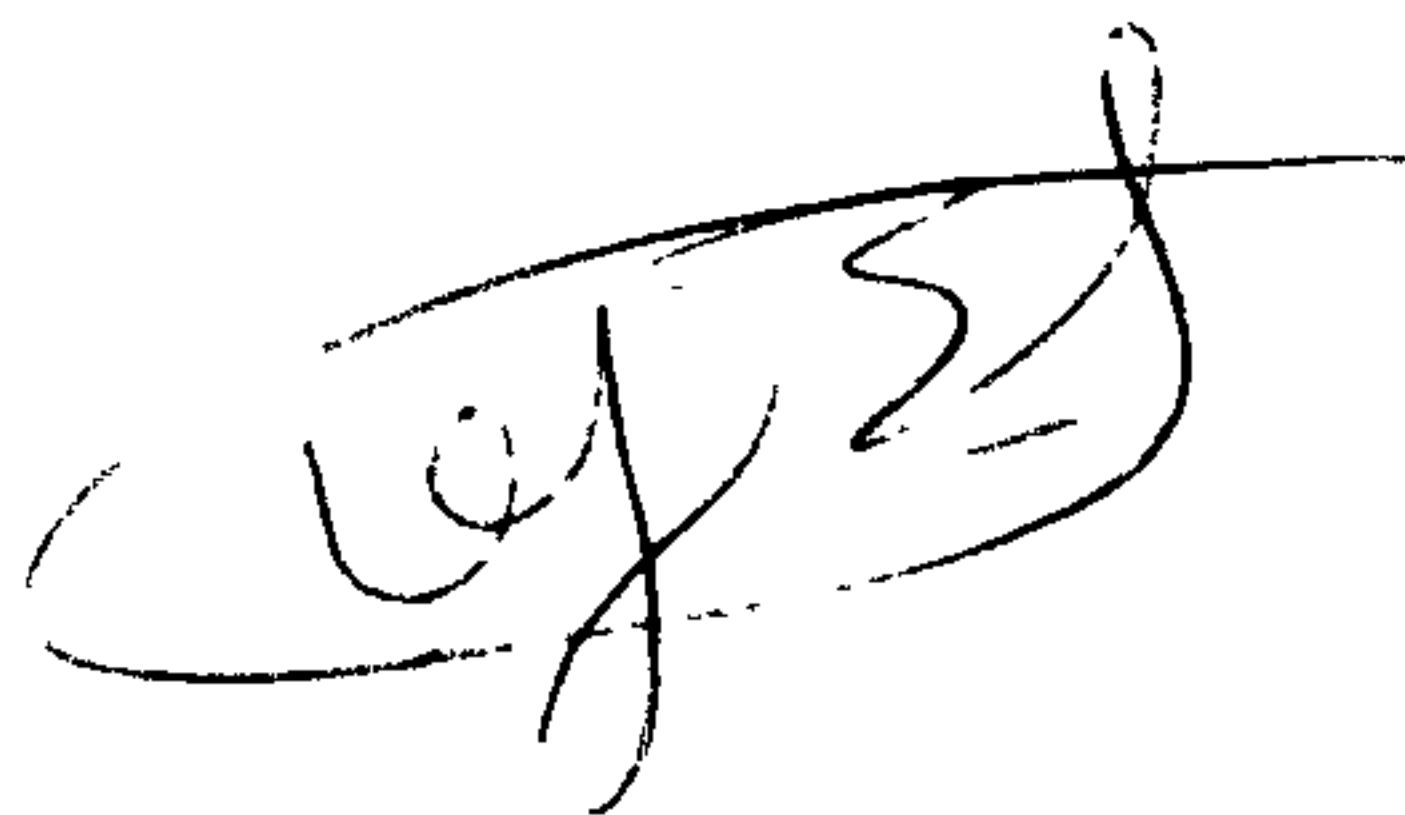
Je vous joins également un règlement de 19€15 correspondant au tarif en vigueur pour un dépôt d'acte isolé.

Je vous prie d'agréer, M. Le Greffier, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour la SAS 3 Empreintes,

Le Président

Gaël Berthier



Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION DES APPORTS EFFECTUES
AU PROFIT DE LA SOCIETE « 3 EMPREINTES »**

PAR

Monsieur Jérôme DELDON

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

Messieurs,

En vertu des prescriptions de l'article L.225-147 et L.223-33 du Code de commerce, vous avez sollicité la nomination d'un Commissaire aux apports, aux fins d'apprécier la valeur du dispositif apporté par Monsieur Jérôme DELDON à la société « 3 EMPREINTES », dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature envisagé au sein de ladite société.

Dans le cadre de cette mission, j'ai été désigné par l'ensemble des actionnaires, suivant décision en date du 13 février 2014, avec pour mission :

- Apprécier et évaluer la valeur des apports en nature,
- Apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- Etablir un rapport qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du tribunal de commerce dans le délai légal.

L'actif net apporté a été estimé par les membres du Comité de direction aux termes d'un procès-verbal en date du 13 février 2014 et arrêté dans le contrat d'apport intervenu le 27 février 2014 et signé par le représentant de la société concernée.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à créer de la société bénéficiaire de l'apport augmentée éventuellement de la prime d'émission, d'autres part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

I- DESCRIPTION DES APPORTS

Suivant acte sous seings privés en date à VALENCE du 06 novembre 2012, enregistré le 08 novembre 2012 au Service des Impôts des entreprises de PRIVAS, bordereau 2012/1 502, case 3, il existe une société par actions simplifiée dénommée 3 EMPREINTES, au capital de 20 001 euros, divisé en 20 001 actions d'UN euro (1€) chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé à Vacheresse, 07580 BERZEME, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 301 553 RCS AUBENAS pour une durée de 99 ans, expirant le 14 novembre 2111.

La société est actuellement présidée par Monsieur Gaël BERTHIER.

Le Comité de Direction se compose de trois membres, à savoir, Monsieur Jérôme DELDON, Monsieur Vincent ORCEL et Monsieur Gaël BERTHIER.

Le capital est ainsi réparti :

Monsieur VINCENT ORCEL	10 000 actions
Monsieur GAEL BERTHIER	10 000 actions
Monsieur JEROME DELDON	1 action

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La création d'un dispositif « 3 EMPREINTES », applicable à l'Internet, visant à promouvoir des prestataires locaux dans le secteur de l'hébergement touristique, suivant un process prédéfini.

Et plus généralement, la création, la conception, le développement et l'exploitation de logiciels, de sites web, sites internet, la communication, la publicité (annonces publicitaires), la réalisation de logiciels sur mesure, ainsi que la maintenance et l'évolution desdits outils.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La société a clôturé son premier exercice le 31 décembre 2013, à ce titre elle ne présente encore aucun bilan.

Monsieur Jérôme DELDON envisage de faire apport à ladite société - sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Monsieur Gaël BERTHIER, ès qualités - des biens lui appartenant en propre, ci-après désignés :

Biens apportés

Un dispositif visant à promouvoir des prestataires locaux dans le secteur de l'hébergement touristique présentant les fonctionnalités suivantes :

- Construction de la base de données permettant l'exploitation souhaitée (découpage destinations, fiches hébergements, compte clients et gestion d'hébergements, comptes utilisateurs),
- Gestion d'un réseau de sites autour de cette même base centralisant les données,
- Générateur de sites Internet à la volée s'appuyant sur une base de données géographiques (destination & liste de communes associées),
- Moteur de recherche multi-critères,
- Listes de résultats de recherche effectuées sur le moteur,
- Page fiche hébergement,
- Mise en place d'une solution de paiement sécurisée en ligne,
- Tunnel d'inscription client (création de ses fiches hébergements, paiement de ses frais d'adhésion) et procédure de validation par l'équipe éditoriale du site avant publication,
- Espace client : le client peut consulter et modifier ses fiches hébergements,
- Enregistrement en base de «data utilisateurs» via différents canaux,
- Mise en place de Google Analytics pour le monitoring d'audience de l'ensemble des sites,
- Mise en place d'espaces publicitaires sur chacun des types de page du site, et développement d'un outil permettant de piloter ces espaces publicitaires de la manière la plus simple envisageable.

Monsieur Jérôme DELDON mettra à disposition de la société « 3 EMPREINTES » tous les accès serveurs ainsi que les contenus permettant ainsi la maintenance et l'évolution future du dispositif.

II – EVALUATION DES APPORTS

Le dispositif ci-dessus décrit est évaluée à la somme globale de NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (9 999 €).

III - AVANTAGES PARTICULIERS

Il n'est pas mentionné d'avantages particuliers.

IV – LES METHODES D'EVALUATION

L'évaluation des biens apportés est basée sur la valorisation du travail de développement des apports effectués selon un taux horaire moyen d'un ingénieur informatique.

V – REMUNERATION DES APPORTS

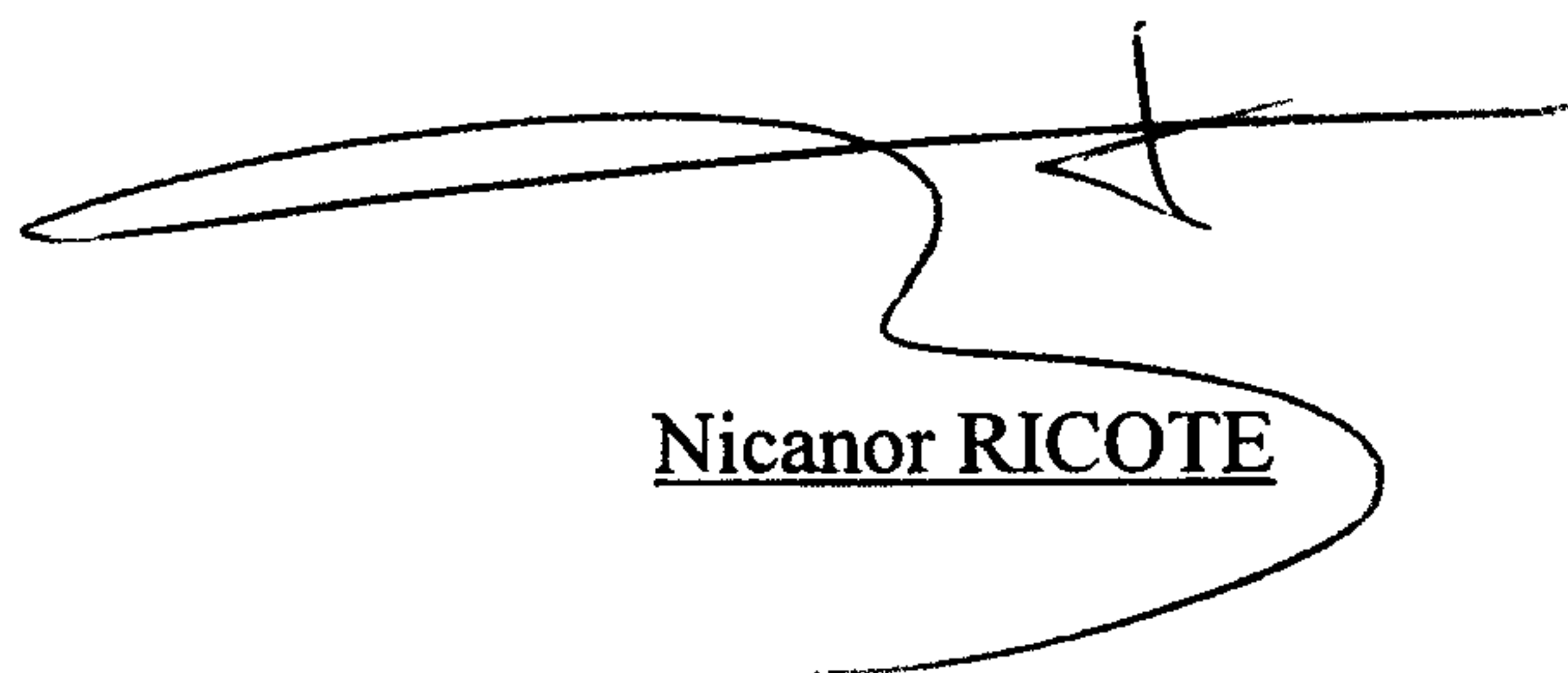
En rémunération des apports ci-dessus désignés, il sera attribué à Monsieur Jérôme DELDON, 9 999 actions d'une valeur nominale d'UN euro.

VI - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que les apports effectués s'élèvent à la somme de NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (9 999 €), la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Et en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal à la valeur au nominal des actions à émettre.

Fait à VALENCE, le 07 mars 2014
Le Commissaire aux apports



Nicanor RICOTE